

## INFO PRESSE

### **CONTACTS PRESSE :**

Jean-Paul AMARY : 06 07 30 73 79  
jpa@amary.com

### **MEDEF Champagne-Ardenne :**

Guillaume MANGÉART : 03.26.89.58.89  
guillaume.mangeart@medef-champagneardenne.fr

### **OPCALIA Champagne-Ardenne**

Corinne VALENTIN : 03.26.21.30.14  
corinne.valentin@opcalia-ca.com

### **Pôle emploi**

Philippe AMÉLOT : 06 63 33 74 13 – 03 26 89 57 42  
philippe.amelot@pole-emploi.fr

## *Actions en faveur de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels en Champagne-Ardenne*

**Opcalia, le Medef et Pôle emploi Champagne-Ardenne signent un accord de coopération pour développer la professionnalisation des demandeurs d'emploi et favoriser le reclassement des personnes licenciées pour motif économique ayant adhéré aux dispositifs CTP et CRP en région.**

Reims, le 19 juillet 2010 – Opcalia, le Medef et Pôle emploi, signent ce jour, une convention en faveur de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels en région Champagne-Ardenne. Dans ce cadre, les trois signataires sont convenus de renforcer leur coopération pour faciliter au plan régional la mise en place d'actions concertées favorisant la promotion des dispositifs de formation et d'aide à l'insertion existants. L'objectif de ce partenariat est de développer particulièrement le contrat de professionnalisation et de favoriser la mise en œuvre des dispositifs d'optimisation des périodes de transition professionnelle que sont le CTP (Contrat de Transition Professionnelle) et la CRP (Convention de Reclassement Personnalisée). L'accord prévoit aussi la valorisation des moyens pour la mise en œuvre de démarches de GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Il est conclu pour une première période de 12 mois reconductible.

Dans le cadre de la convention, les trois partenaires s'engagent à développer les contrats en alternance particulièrement par l'utilisation du contrat de professionnalisation afin de favoriser l'intégration des jeunes dans les entreprises. Ils se sont aussi fixés comme objectif d'optimiser

l'intermédiation entre les offres et les demandes d'emploi : le Medef et Opcalia veillent à la convergence des besoins de recrutement auprès des équipes de Pôle emploi.

Afin de sécuriser les parcours professionnels et de réduire les périodes de transition professionnelle, les signataires vont promouvoir les ressources et moyens financiers destinés aux entreprises et aux demandeurs d'emploi dans le cadre d'actions de préparation à l'emploi. C'est ainsi que des actions de formation conventionnées financées par Pôle emploi pourront être mobilisées notamment en amont des contrats de professionnalisation. L'AFPR (Action Formation Préalable au Recrutement) et la POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) seront mobilisées dans le cadre de la convention nationale en cours de négociation, en adéquation avec le besoin de l'entreprise et le profil du futur salarié.

En outre, les signataires de la convention se sont engagés à étudier le montage de projets communs visant la qualification et requalification des salariés et demandeurs d'emploi, notamment par l'acquisition des socles de compétences et savoirs de base indispensables à l'insertion professionnelle. Dans ce cadre, l'outil Opcalia « 1001 Lettres » a été retenu comme un des éléments de réponse à cette problématique.

Commentant cette annonce, Pierre Possémé, Président du Medef Champagne-Ardenne, Jean-Marie Holvoët, Président d'Opcalia Champagne-Ardenne et Jean-Marc Vermorel, Directeur Régional de Pôle emploi Champagne-Ardenne, déclarent conjointement : *« la situation de crise économique et de tensions sur l'emploi, la création de Pôle emploi et l'évolution du système de formation professionnelle - dans le cadre de l'ANI du 5 octobre 2009 et de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie - ont incité les acteurs de l'emploi et de la formation que sont Pôle emploi, le Medef et Opcalia à agir de manière concertée pour sécuriser les trajectoires professionnelles et renforcer la compétitivité des entreprises. En signant cet accord, nous exprimons notre engagement à favoriser l'articulation de nos moyens et outils auprès de nos réseaux respectifs et agir auprès des autres institutions en charge de la politique de l'emploi, pour faciliter la prise en compte territoriale des besoins d'emplois et de qualifications des entreprises. »*

### **A propos d'OPCALIA ([www.opcalia.com](http://www.opcalia.com))**

*OPCALIA est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) - interbranches, interprofessionnel et régional - au titre de la formation professionnelle (la professionnalisation auprès des entreprises relevant de l'interprofession et des branches partenaires ; le plan de formation en respectant les obligations de branches)*

*Il finance la formation des salariés via différentes mesures : plan de formation, contrats et périodes de professionnalisation, DIF, bilans de compétences, VAE.*

- Définition et mise en œuvre de projets de formation ;*
- Ingénierie financière : articulation des différentes mesures de formation, cofinancements publics...;*
- Simplification administrative et financière ;*
- Service d'informations juridiques sur la formation ;*

- Mise à disposition d'outils d'information, d'aide à la décision...

OPCALIA Champagne-Ardenne est présent sur chacun des départements de la région par le biais d'antennes départementales, auxquelles sont rattachées les équipes qui assurent les services de proximité en entreprise. Acteur majeur de la région en matière de gestion de la formation professionnelle continue, OPCALIA est le 3ème acteur national en matière de gestion de la Formation Professionnelle Continue et représente 38 000 entreprises adhérentes qui emploient 1,6 millions de salariés issues de 23 branches et secteurs d'activité ou de l'interprofession ; 410 M€ ont été collectés en 2009 au titre de la Formation Professionnelle des salariés (MSB 2008).

OPCALIA s'appuie sur un réseau de 28 opérateurs régionaux et de branches répartis sur tout le territoire avec un effectif de 510 collaborateurs.

## **A propos du MEDEF ([www.medef-champagneardenne.fr](http://www.medef-champagneardenne.fr))**

Le MEDEF Champagne-Ardenne représente 11 000 entreprises adhérentes de toutes tailles et de tous secteurs d'activités, qui emploient plus de 60 % des salariés de la région. Il accompagne les entreprises adhérentes à travers ses 4 MEDEF territoriaux. Ainsi, les entrepreneurs ont un accès privilégié à l'information, aux échanges et aux partages d'expériences.

**Le MEDEF Champagne-Ardenne regroupe 14 secteurs professionnels structurés régionalement :**

- Conseil National des Professions de l'Automobile (C.N.P.A.)
- Fédération Bancaire Française (F.B.F.)
- Fédération Nationale des Transports Routiers (F.N.T.R.)
- Fédération régionale de la Formation Professionnelle (F.F.P)
- Fédération Régionale des Travaux Publics (F.R.T.P.)
- Fédération Régionale du Bâtiment (F.R.B.)
- Grand Est Propreté (G.E.P.)
- Groupement Interprofessionnel des Bois de Champagne-Ardenne (G.I.B.C.A.)
- Union des Industries Chimiques (U.I.C.)
- Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (U.I.M.M.)
- Union des Maisons de Champagne (U.M.C.)
- Union Nationale Interprofessionnelle des Carrières et Matériaux de Construction (U.N.I.C.E.M.)
- Syndicat National des professionnels de l'Aménagement et du Lotissement (S.N.A.L.)
- Professionnels de l'Intérim, Services et Métiers de l'Emploi (PRISME)

**Le MEDEF Champagne-Ardenne a pour missions :**

- d'assurer, à l'échelon régional, la représentation de l'ensemble des entreprises auprès des pouvoirs publics et des organisations à vocation économique et social, de l'opinion publique et des différents milieux sociaux, des confédérations syndicales de salariés.
- d'assurer la cohésion indispensable entre ses membres interprofessionnels et professionnels en organisant les liaisons et coordination nécessaires en informant les adhérents, en créant des commissions et groupes de travail thématiques, en apportant tout concours et services de nature à accroître l'efficacité de l'ensemble de l'organisation régionale.
- effectuer toute démarche, étude ou action nécessaire à la défense, à la promotion et au développement des entreprises et fédérations professionnelles au niveau régional.

## **A propos de Pôle emploi**

Pôle Emploi est issu de la fusion de l'ANPE et du réseau des Assedic par la loi du 13 février 2008 et propose des services renforcés plus performants aux entreprises et aux demandeurs d'emploi, indemnisés ou non.

Les missions de Pôle emploi sont :

- l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi,
- le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés,
- l'information, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement
- la prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises

• *l'aide aux entreprises dans leurs recrutements*

• *l'analyse du marché du travail*

*Par ailleurs, Pôle emploi assure de façon transitoire le recouvrement des cotisations d'assurance-chômage.*

**La carte d'identité de Pôle emploi Champagne-Ardenne (au 30/06/2010) :**

- Mise en place du 3995, numéro court pour les entreprises, le 29/03/2010,
- 24 agences locales et 3 agences spécialisées,
- Plus de 1.000 collaborateurs au service de l'emploi,
- 13.029 entreprises clientes,
- 150.000 courriers envoyés chaque mois dont 120 000 aux demandeurs d'emploi,
- 26.755 offres satisfaites,
- Près de 1.700 visites entreprises chaque mois,
- 34.900 prestations réalisées pour les demandeurs d'emploi (60.057 en 2009),
- 2 500 appels au 3949 chaque jour,
- Plus de 18.000 visiteurs par mois sur [pole-emploi.fr/espace région Champagne-Ardenne](http://pole-emploi.fr/espace_region),
- 280 millions d'euros versés aux demandeurs d'emploi (476 millions versés en 2009).